

MON MARI EST ALCOOLIQUE BESOIN DE CONSEILS

Par Profil supprimé Postée le 13/12/2013 18:41

bonjour, mon mari est alcoolique, il a 62 ans comme moi, il avait arrêté totalement de boire durant 2 ans, il c'est arrêté car on lui a diagnostiqué une cirrhose du foie, il a eu très peur malheureusement cela n'a pas duré il a recommencé à boire depuis environ 18 mois, il cache les bouteilles, je suppose qu'il ne peut pas s'empêcher de boire. Mais nous sommes très malheureux, il est devenu très agressif et je subit des violences verbales continuellement et occasionnellement des violences physiques. Je suis désespérée et je pense que je vais le quitter, je n'en ai pas envie mais je ne sais plus quoi faire. Si quelqu'un a des conseils à me donner je le remercie d'avance

Mise en ligne le 16/12/2013

Bonjour,

Une addiction à l'alcool peut, en effet, se révéler très problématique pour l'entourage et nous comprenons votre souffrance. Votre mari semble, pour le moment, dans l'incapacité de se passer de ses consommations.

La survenue de sa maladie du foie semble avoir déclenché chez lui un électrochoc. Si cet arrêt de deux ans ne s'est pas inscrit dans la durée il pourrait être intéressant de solliciter à nouveau les personnes ayant participé à ce diagnostic, de recréer des conditions semblables.

Nous ne savons pas si vous avez dans votre entourage des personnes qui pourraient intervenir (famille, proches...), vous soutenir, ou avoir une quelconque influence sur votre mari. S'il devait à nouveau arrêter, il lui faudrait probablement de l'aide, à la fois pour mener à bien son sevrage, à l'aide d'un suivi médical, mais aussi pour éviter les situations et tentations « à risque. D'autre part il serait sûrement utile d'élaborer des stratégies durables, en termes de soin par exemple, mais aussi de « remplacement » du produit par d'autres stimulations (loisirs, sorties etc..).

Quelle que soit la difficulté de votre mari, rien ne justifie qu'il vous expose à des violences morales et/ou physiques et nous sommes d'avis que vous devriez mettre fin à cette situation. La décision vous appartient d'engager les mesures nécessaires pour que la violence, sous toutes ses formes, cesse de sévir dans votre couple. En outre, cela pourrait éventuellement aussi avoir un effet déclencheur sur votre mari, qui ne réalise peut-être plus la nature et les conséquences de ses actes.

Nous vous encourageons également à contacter un centre qui traite de l'alcoologie. Ces centres peuvent aider les malades, et accueillent également l'entourage, pour le soutenir, le conseiller sur la manière la mieux appropriée pour faire face aux difficultés liées à la consommation d'un proche. Vous pourrez trouver des adresses de centres à ce lien : <http://alcool-info-service.fr/Adresses-utiles>

Vous pouvez également joindre nos conseillers au 0 980 980 930 5 (Ligne d'Alcool Info Service, appel non surtaxé, de 8h à 2h du matin tous les jours) pour avoir une écoute et un soutien ponctuels et une réorientation au besoin.

Bon courage et cordialement.
